

**CGV-051203**

UNIVERSITÉ DE MONCTON

179<sup>e</sup> séance du

**CONSEIL DES GOUVERNEURS**

Le 3 décembre 2005

de 8 h 30 à 12 h 55

Salon du chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

## **PRÉSENCES**

Pauline Banville-Pérusse	Nord-Ouest	Ronald LeBreton	Association des anciens, anciennes et amis (Moncton)
Lise Bastarache	Extérieur du NB (Candiac)	Chadia Moghrabi	Professeure (Moncton)
Daniel Bélanger	Professeur (Edmundston)	Gaston Poitras	Extérieur des régions
Jeannot Castonguay, président	Nord-Ouest	Kevin Roussel	Étudiant (Edmundston)
Raymond Chiasson	Nord-Est	Pauline Roy	Nord-Est
Simone Comeau-Geddry	Atlantique (NS)	<b><u>Invités et invitées</u></b>	
Paul D'Astous	Sud-Est	Paul Albert, vice-recteur	Edmundston
Annie C. Daneault	Nord-Ouest	Paul-Émile Benoit, directeur, Service des communications	Moncton
Robert Després	Sud-Est	Neil Boucher, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Liette Dumas-Sluyter	Extérieur du NB (Ottawa)	Lynne Castonguay, secrétaire générale désignée	U de M
Conrad Ferguson	Extérieur des régions	Nassir El-Jabi, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Jean-Guy Finn	Extérieur des régions	Colette Landry Martin, secrétaire générale (SG)	U de M
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier	U de M	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Brian Gallant	Étudiant (Moncton)	Jocelyne Roy-Vienneau, vice-rectrice	Shippagan
Raymond Gionet	Association des anciens, anciennes et amis (Shippagan)		
Daniel Héту	Professeur (Shippagan)		

**ABSENCES MOTIVÉES :** Ludger Blier, Louis R. Comeau, Aubrey Cormier, Cédric Landry, Alida Léveillée-Brown et André G. Richard

## TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE .....	4
2.	MINUTE DE RECUEILLEMENT .....	4
3.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION .....	4
4.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE .....	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR. ....	4
6.	CORRESPONDANCE .....	4
7.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-050917 .....	4
8.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CGV) .....	4
9.	RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER .....	5
10.	BUDGET 2005-2006 MODIFIÉ .....	5
11.	PRINCIPES DIRECTEURS DU BUDGET 2006-2009 .....	7
12.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-051107 .....	8
13.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX) .....	8
	13.1 Permanence d'emploi et promotions (UMCE) .....	8
	13.2 Années sabbatiques (UMCE) .....	9
	13.3 Permanence et promotions (UMCM) .....	9
	13.4 Années sabbatiques (UMCM) .....	10
	13.5 Congés d'études (UMCM) .....	12
	13.6 Congés administratifs (UMCM) .....	12
	13.7 Permanence d'emploi et promotions (UMCS) .....	12
	13.8 Années sabbatiques (UMCS) .....	13
	13.9 Lettre des associations AEUM, APAPUM et ATTUM (R : 23-CGV-050917) .....	13
14.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-051003 .....	13
15.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ) .....	14
	15.1 Création du programme combiné Baccalauréat en éducation; Abolition du programme de Baccalauréat en musique (orientation enseignement) .....	14
16.	PLAN TRIENNAL DE RECRUTEMENT 2006-2009 .....	14
17.	RÉGIMES DE RETRAITE .....	14
18.	NOMINATIONS - POSTE DE GESTION .....	14
	18.1 Bibliothécaire en chef .....	14
	18.2 Direction de l'École de kinésiologie et de récréologie .....	15
	18.3 Doyen de la Faculté d'administration .....	15
19.	MODIFICATIONS À LA LOI SUR L'UNIVERSITÉ DE MONCTON .....	15
20.	MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS .....	16
21.	RAPPORTS ANNUELS : HARCÈLEMENT SEXUEL ET HARCÈLEMENT SEXISTE; ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI .....	16
	21.1 Harcèlement sexuel et harcèlement sexiste .....	16
	21.2 Équité en matière d'emploi .....	16
22.	POUVOIR DE SIGNATURE .....	17
23.	RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE .....	17
	23.1 Modifications aux Statuts et règlements .....	17
	23.2 Modifications à la Politique de sélection des cadres .....	17

24.	RAPPORT ANNUEL .....	18
24.1	Bilan de la campagne Excellence .....	18
25.	SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-051104 .....	18
26.	AFFAIRES NOUVELLES .....	18
26.1	Sébastien Savage .....	18
26.2	Remerciements .....	18
27.	PROCHAINE RÉUNION .....	18
28.	CLÔTURE .....	18
	DOCUMENTS .....	19
	Document A : Ordre du jour .....	A(1)
	Document B : Rapport du recteur et vice-chancelier .....	B(1-11)
	Document C : Budget 2005-2006 modifié .....	C(1-38)
	Document D : Principes directeurs du budget 2006-2009 .....	D(1)
	Document E : Procès-verbal CCJ-051003 .....	E(1-36)
	Document F : Sommaire du plan triennal de recrutement 2006-2009 .....	F(1-26)
	Document G : Modifications à la Loi sur l'Université de Moncton .....	G(1-9)
	Document H : Modifications aux Statuts et règlements .....	H(1-9)
	Document I : Rapport annuel : harcèlement sexuel et harcèlement sexiste .....	I(1-11)
	Document J : Rapport annuel : équité en matière d'emploi .....	J(1-12)
	Document K : Pouvoir de signature .....	K(1)
	Document L : Rapport du Comité de gouvernance .....	L(1-8)

**Nota bene :**

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

## 1. OUVERTURE

Le président souhaite la bienvenue aux membres à la 179<sup>e</sup> séance du Conseil des gouverneurs. Il donne la liste des personnes excusées. La réunion commence à 8 h 30. Il souhaite la bienvenue à Liette Dumas-Sluyter et à Lynne Castonguay, secrétaire générale désignée.

## 2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Le président demande aux membres de se recueillir quelques instants en ayant une pensée pour **Raoul Dionne**, décédé le 24 octobre 2005. Il a occupé les postes de secrétaire général et de registraire (de 1965 à 1968), vice-recteur à l'enseignement (de 1967 à 1968) et enfin, doyen de la Faculté des arts (de 1973 à 1980). Il était également professeur émérite depuis mai 1993. Il demande également aux membres d'avoir une pensée pour les étudiantes et étudiants qui seront en examen du 10 décembre au 20 décembre tout en leur souhaitant bonne chance.

## 3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

## 4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

## 5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

**R : 01-CGV-051203**

Gaston Poitras, appuyé par Simone Comeau-Geddry, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour. »*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

## 6. CORRESPONDANCE

Aucune.

## 7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-050917

**R : 02-CGV-051203**

Jean-Guy Finn, appuyé par Raymond Chiasson, propose :

*« Que le procès-verbal CGV-050917 soit adopté. »*

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

## 8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CGV)

Aucune.

## 9. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Voir le Document B, p. 1-11

Le recteur et vice-chancelier présente le contenu de son rapport qui porte sur les volets suivants : a) dossiers prioritaires (la campagne Excellence, les projets d'infrastructure, régimes de pension, formation et recherche et les liens avec les regroupements d'universités); b) activités et événements divers (évaluation des programmes, l'internationalisation de l'Université, sondage Maclean's, la population étudiante, centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick, 20<sup>e</sup> anniversaire de la Faculté de foresterie, Campus de Shippagan et le Congrès Mondial Acadien 2009 et reconnaissances et prix); et c) Bilan - objectifs de l'Équipe de direction.

Un membre se renseigne à savoir si la reconfiguration des programmes se limite aux programmes de premier cycle. Le recteur et vice-chancelier explique que dans une première démarche, seuls les programmes de premier cycle sont visés.

Un autre membre demande des renseignements concernant le classement de l'Université de Moncton dans le sondage Maclean's et particulièrement en ce qui concerne la rubrique *Population étudiante*. Il souligne le courage de l'Université à participer annuellement à ce sondage et à faire les analyses qui s'imposent afin d'améliorer la qualité à l'Université. Le recteur et vice-chancelier souligne que le sondage Maclean's comporte un certain nombre de variables dont, entre autres, des mesures portant sur le profil étudiant. Parmi celles-ci se trouve la moyenne à l'entrée qui est en moyenne 5 % inférieure à celle dans les universités anglophones. Ceci s'explique en partie par le fait que la moyenne exigée de fin d'études en milieu scolaire est de 60 % chez les francophones et de 65 % chez les anglophones. L'Université fait présentement une étude à cet égard. D'autres mesures du sondage portent sur le nombre de professeures et professeurs détenant un Ph. D. Nous nous classons au 19<sup>e</sup> rang. Enfin, seulement 51 % des professeures et professeurs ayant la permanence d'emploi enseignant des cours de première année. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche étudie présentement cette question avec l'équipe des doyennes et doyens. Le recteur et vice-chancelier souligne aussi que contrairement aux universités de langue anglaise qui ont une mission plus étroite, l'Université de Moncton a une mission plus large puisqu'elle est presque la seule à répondre aux besoins de formation des francophones des provinces de l'Atlantique.

### **R : 03-CGV-051203**

Daniel Bélanger, appuyé par Conrad Ferguson, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs remercie toutes les personnes qui ont travaillé à la réussite de la campagne Excellence, en particulier le recteur et vice-chancelier qui a toujours été présent. »*

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

### **R : 04-CGV-051203**

Pauline Banville-Pérusse, appuyée par Pauline Roy, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le Rapport du recteur et vice-chancelier. »*

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

## 11. BUDGET 2005-2006 MODIFIÉ

Voir le Document C, p. 1-38

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines rappelle que le Conseil des gouverneurs avait approuvé le budget 2005-2006 à sa réunion du 23 avril 2005. À cette réunion, il avait expliqué que l'Université était en négociation pour l'obtention de fonds supplémentaires pour la formation en science infirmière et que si l'entente se concrétisait, un budget modifié pour en tenir compte serait soumis au Conseil des gouverneurs.

## 11. BUDGET 2005-2006 MODIFIÉ (suite)

L'entente de financement entre l'Université de Moncton et la Province pour les programmes en science infirmière a été signée le 26 août 2005. Le vice-recteur présente ensuite les modifications au budget compte tenu de l'entente. La majorité des fonds ont été affectés aux programmes de science infirmière. Toutefois, une portion du financement est investie dans d'autres secteurs prioritaires qui ont été négligés depuis cinq ans puisque les ajouts budgétaires étaient surtout orientés vers les programmes en science infirmière.

Les membres du Conseil des gouverneurs ont soulevé quelques questions ou remarques par rapport à la répartition budgétaire, soit :

- l'enseignement clinique est-il fait par des monitrices, par des prêts de service ou par contrat?
- les sommes additionnelles au budget sont-elles calculées sur le nombre de sièges ou sur le nombre d'inscriptions et comment ceci s'est traduit dans la réalité?
- de quelle manière se fait la distribution des sièges par campus?
- qu'arrive-t-il si un campus a une liste d'attente et un autre n'a pas atteint son quota? Y a-t-il transfert de fonds où est-ce que l'on envoie les personnes sur la liste d'attente vers d'autres campus?

Le recteur et vice-chancelier ainsi que le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines offrent les explications suivantes :

- la formation clinique est offerte autant par des monitrices que par des personnes à contrat ou par un prêt de service. Toutefois, le prêt de service s'avère de plus en plus difficile.
- les sommes supplémentaires ont été calculées selon le nombre de sièges par campus. Dans la réalité, en 2005 2006, tous les sièges sont remplis au Campus de Moncton, il y en a deux en moins au Campus de Shippagan et un certain nombre en moins au Campus d'Edmundston.
- la distribution des sièges par campus s'est faite en fonction de la capacité d'absorption dans chacune des régions ainsi que par la demande. La répartition a aussi fait l'objet d'entente entre les trois campus.
- au niveau des listes d'attente, il n'y a pas possibilité de transferts de fonds intercampus. Les personnes qui sont sur une liste d'attente sont informées qu'il y a des sièges disponibles dans d'autres campus.

D'autres membres veulent mieux comprendre la répartition budgétaire dans les secteurs prioritaires et pourquoi 75 000 \$ de plus pour le matériel et services relevant du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines clarifie que l'Université négociait avec la province depuis 2000. Comme la demande en science infirmière était très élevée, l'Université avait pris la responsabilité d'ajouter 34 sièges. Elle avait pris de l'argent dans le système pour payer ces dépenses. Avec l'entente maintenant signée, il est possible de remettre un peu de fonds dans les secteurs qui avaient subi des coupures. Quant au 75 000 \$, ce sont des fonds qui ont été remis à la bibliothèque pour de nouvelles acquisitions.

**R : 05-CGV-051203**

Ronald LeBreton, appuyé par Raymond Gionet, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte le budget 2005-2006 modifié. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

## 11. PRINCIPES DIRECTEURS DU BUDGET 2006-2009

Voir le Document D, p. 1

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente les principes directeurs du budget 2006-2009.

La discussion porte essentiellement sur les principes 2 et 3 soit les droits de scolarité et l'enrichissement des bourses d'aide financière.

Les représentants des étudiantes et étudiants demandent de changer le deuxième principe afin d'y ajouter que les droits de scolarité soient concurrentiels par rapport aux autres universités francophones du pays.

Le recteur et vice-chancelier reconnaît le point de vue des étudiants, mais explique que les universités dépendent de la structure de financement des provinces. Dans certaines provinces, le gouvernement a imposé un gel des droits de scolarité aux universités, mais il a compensé par un financement supplémentaire. Ceci n'est pas le cas pour le Nouveau-Brunswick. Il ajoute aussi que, lorsque l'on compare les droits de scolarité à la moyenne canadienne, l'on exclut les universités du Québec.

D'autres membres soulignent qu'un principe de ce genre peut être dangereux parce que l'on ne connaît pas l'avenir et qu'il serait mieux de se fixer un but local. Les représentants des étudiantes et étudiants ajoutent que le but de l'amendement est de maintenir une certaine stabilité au niveau des droits de scolarité. Par ailleurs, le président précise que les principes directeurs sont triennaux, mais qu'il y a lieu de les réviser à chaque année.

### **R : 06-CGV-051203**

Kevin Roussel, appuyé par Brian Gallant, propose :

« Que l'on ajoute à la fin du point 2, et de la moyenne des droits de scolarité des universités du Canada excluant les universités du Québec. »

Vote sur R06

Pour 14

Contre 6

ADOPTÉE

Un membre fait valoir l'interrelation entre les principes 2 et 3 afin de voir si c'est possible de diminuer la pression interne créée dans le principe 3 dans le but d'obtenir une plus grande flexibilité au principe 2.

Le recteur et vice-chancelier ajoute que, avec le résultat de la campagne Excellence, à long terme, les fonds de bourses seront plus élevés et il sera peut-être possible de soulager le budget de fonctionnement lié aux bourses.

Plusieurs membres, par ailleurs, ont exprimé des préoccupations face aux entretiens différés, à savoir, s'il y aura des fonds, comment les entretiens seront financés et s'il faut inclure les dépenses d'immobilisation dans le budget de fonctionnement en raison de leur impact sur le budget.

Le recteur et vice-chancelier ainsi que le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines donnent certaines précisions. Présentement, l'Université a accès à 6 M \$ provenant de la province, ce qui permet de voir à certains entretiens les plus urgents. D'autre part, la dette liée aux infrastructures récemment construites diminue rapidement. D'ici quelques années, il sera possible de réinvestir dans les entretiens. Comme le coût des entretiens différés est élevé à 75 M \$ pour l'Université de Moncton et encore plus élevé pour les autres universités des provinces de l'Atlantique, les universités travaillent ensemble pour identifier des fonds parmi les différents programmes fédéraux. Pour cette année, les immobilisations ne font pas partie du budget de fonctionnement. L'Équipe de direction étudie différents modèles de financement du coût des entretiens. Éventuellement, il faudra les inclure dans le budget de fonctionnement, possiblement après 2007.

Un membre fait remarquer qu'il serait intéressant de voir un meilleur lien entre les objectifs de l'Équipe de direction et les principes directeurs. Le recteur et vice-chancelier retient la suggestion et souligne qu'un bon nombre des objectifs sont repris dans les principes directeurs.





### 13.2 Années sabbatiques (UMCE)

**R : 10-CGV-051203**

Daniel Bélanger, appuyé par Simone Comeau-Geddry, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs et compte tenu des objectifs visés par cette politique, conformément aux stipulations de l'article 17 de la Convention collective entre l'ABPPUMCE et l'Université de Moncton :*

- a) *une année sabbatique de type « A » soit attribuée à la professeure **Anne Charron** (Secteur science infirmière) pour l'année universitaire 2006-07 (du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007), sous réserve qu'elle obtienne son Ph.D. à l'intérieur de l'échéancier prévu à cet effet dans sa lettre d'engagement, soit au plus tard le 30 juin 2006;*
- b) *une année sabbatique de type « B » soit attribuée au professeur **Gilmen Smyth** (Secteur sciences de l'éducation) pour la session d'automne 2006, soit du 1<sup>er</sup> mai 2006 au 31 décembre 2006. »*

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

### 13.3 Permanence et promotions (UMCM)

**R : 11-CGV-051203**

Chadia Moghrabi, appuyée par Jean-Guy Finn, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs, des dispositions de l'article 85 (1) des Statuts et règlements, et compte tenu des objectifs visés par ces politiques, conformément aux stipulations de l'article 25 ainsi qu'à celles des annexes « E » et « F » de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton :*

- a) *la permanence d'emploi sans préjudice des clauses contractuelles soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au professeur **Jean-François Thibault**<sup>1</sup> (Département de science politique);*
- b) *la permanence d'emploi soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006 aux professeurs suivants :*

**Habib Hamam**

*Faculté d'ingénierie*

**Riadh Ladhari**

*Département d'administration*

**Gérard Poitras**

*Faculté d'ingénierie*

**Jacques Richard**

*École de psychologie*

<sup>1</sup> La permanence d'emploi sans préjudice des clauses contractuelles signifie pour le professeur Jean-François Thibault que son dossier a été étudié en vertu des modalités et des échéanciers établis à l'article 25 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université, sans porter atteinte à l'échéancier établi dans sa lettre d'engagement en vue de l'obtention de son doctorat. L'entrée en vigueur de la permanence sera donc retardée tant et aussi longtemps que le professeur n'aura pas satisfait à toutes les exigences en vue de l'obtention du doctorat à l'intérieur de l'échéancier fixé à cet effet dans ses clauses contractuelles.

### 13.3 Permanence et promotions (UMCM) (suite)

**R : 11-CGV-051203** (suite)

- c) *la permanence d'emploi sans préjudice des clauses contractuelles, soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006, à la professeure et au professeur suivants :*

<b>Hélène Destrempe</b> <sup>2</sup>	Département d'études françaises
<b>Frédéric Potok</b> <sup>3</sup>	Département d'administration

- d) *la promotion au rang d'agrégé soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 à la professeure **Ysabel Provencher** (École de travail social);*

- e) *la promotion au rang d'agrégé soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006 aux professeurs suivants :*

<b>Yassine Bouslimani</b>	Faculté d'ingénierie
<b>Étienne Dako</b>	École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales

- f) *la promotion au rang de titulaire soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006 aux professeures et aux professeurs suivants :*

<b>Patricia Balcom</b>	Département d'anglais
<b>Pier Bouchard</b>	Département d'administration publique
<b>Gemma Gallant</b>	École de science infirmière
<b>Buquan Miao</b>	Faculté d'ingénierie
<b>Gilles Miron</b>	Département de biologie
<b>Anne Lowe</b>	Département d'enseignement au primaire et de psychologie éducationnelle
<b>Lisa Roy</b>	Département de musique. »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

### 13.4 Années sabbatiques (UMCM)

**R : 12-CGV-051203**

Raymond Chiasson, appuyé par Raymond Gionet, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs et compte tenu des objectifs visés par cette politique, conformément aux stipulations de l'article 27 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton, qu'une année sabbatique soit attribuée aux professeures et professeurs suivants :*

<sup>2</sup> La permanence d'emploi sans préjudice des clauses contractuelles signifie pour la professeure Hélène Destrempe que son dossier a été étudié en vertu des modalités et des échéanciers établis à l'article 25 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université, sans porter atteinte à l'échéancier établi dans sa lettre d'engagement en vue de l'obtention de son doctorat. L'entrée en vigueur de la permanence sera donc retardée tant et aussi longtemps que la professeure n'aura pas satisfait à toutes les exigences en vue de l'obtention du doctorat à l'intérieur de l'échéancier fixé à cet effet dans ses clauses contractuelles.

<sup>3</sup> La permanence d'emploi sans préjudice des clauses contractuelles signifie pour le professeur Frédéric Potok que son dossier a été étudié en vertu des modalités et des échéanciers établis à l'article 25 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université, sans porter atteinte à l'échéancier établi dans sa lettre d'engagement en vue de l'obtention de son doctorat. L'entrée en vigueur de la permanence sera donc retardée tant et aussi longtemps que le professeur n'aura pas satisfait à toutes les exigences en vue de l'obtention du doctorat à l'intérieur de l'échéancier fixé à cet effet dans ses clauses contractuelles.

13.4 **Années sabbatiques (UMCM)** (suite)**R : 12-CGV-051203** (suite)Faculté d'administration

**Claude Dionne** Département d'administration  
**Type B** 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 août 2007  
**Salem Lakhal** Département d'administration  
**Type A** 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007

Faculté des arts et des sciences sociales

**Paul Bernier** Département de philosophie  
et de sciences religieuses  
**Type A** 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007  
**Denis Bourque** Département d'études françaises  
**Type A** 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007  
**Joceline Chabot** Département d'histoire et de géographie  
**Type A** 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007  
**Janine Gallant** Département d'études françaises  
**Type A** 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007

Faculté de droit

**Pierre Foucher** **Type A** 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007  
**James Lockyer** **Type B** 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 août 2007

Faculté d'ingénierie

**Yassine Bouslimani** Département de génie électrique  
**Type A** 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007  
**Jamel Ghouili** Département de génie électrique  
**Type A** 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007  
**Michel Massiéra** Département de génie civil  
**Type B** 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 août 2007  
**Samuel Sami** Département de génie mécanique  
**Type A** 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007  
**Dinh Vo-Ngoc** Département de génie mécanique  
**Type B** 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 août 2007

Faculté des sciences

**Jacques Allard** Département de mathématiques  
et statistique  
**Type A** 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007  
**Tang-Ho Lê** Département d'informatique  
**Type A** 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007  
**Stéphan Reebs** Département de biologie  
**Type A** 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007

Faculté des sciences de l'éducation

**Yamina Bouchamma** Département d'enseignement au  
secondaire et des ressources humaines  
**Type B** 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 août 2007  
**Diane Pruneau** Département d'enseignement au  
primaire et de psychologie éducationnelle  
**Type A** 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007  
**Jean-François Richard** Département d'enseignement au  
primaire et de psychologie éducationnelle  
**Type B** 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 31 décembre 2006

Faculté des sciences de la santé et des services communautaires

**Ward O'Neill** École de psychologie  
**Type B** 1<sup>er</sup> mai 2006 au 31 décembre 2006. »

13.5 **Congés d'études (UMCM)****R : 13-CGV-051203**

Ronald LeBreton, appuyé par Conrad Ferguson, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs et compte tenu des objectifs visés par cette politique, conformément aux stipulations de l'article 28 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton :

- a) un congé d'études de six mois, avec bourse de 10 000 \$, soit accordé à la professeure **Mireille LeBlanc** (Faculté des sciences de l'éducation) durant la session d'hiver 2007, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 30 juin 2007;
- b) un congé d'études sans aide financière soit accordé à la professeure **Hélène Oigny** (Faculté d'administration) pour l'année universitaire 2006-2007, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007, à condition qu'elle soit inscrite et acceptée dans un programme d'études doctorales à l'Université Laval au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2006. »

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

13.6 **Congés administratifs (UMCM)****R : 14-CGV-051203**

Annie C. Daneault, appuyée par Chadia Moghrabi, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs, de la directive administrative intitulée Statut des vice-doyens adoptée par le Conseil des gouverneurs lors de ses réunions CGV-841208 et CGV-860412, et compte tenu des objectifs visés par cette politique et cette directive,

- a) un congé administratif soit accordé à **Lise Dubois** (professeure au Département de traduction et de langues et vice-doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales) pour l'année universitaire 2006-2007, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007;
- b) un congé administratif soit accordé à **Nha Nguyen** (professeur au Département d'administration et vice-doyen de la Faculté d'administration) pour l'année universitaire 2006-2007, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007. »

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

13.7 **Permanence d'emploi et promotions (UMCS)****R : 15-CGV-051203**

Daniel Héту, appuyé par Raymond Chiasson, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs, des dispositions de l'article 85 (1) des Statuts et règlements, et compte tenu des objectifs visés par ces politiques, conformément aux stipulations de l'article 31 de l'Entente collective entre l'ABPPUMAS et l'Université de Moncton :



## 15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)

### 15.1 Création du programme combiné Baccalauréat en éducation; Abolition du programme de Baccalauréat en musique (orientation enseignement)

**R : 18-CGV-051203**

Ronald LeBreton, appuyé par Raymond Gionet, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création du programme combiné Baccalauréat en musique-Baccalauréat en éducation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 et l'abolition du programme de Baccalauréat en musique (orientation enseignement) dès le 31 décembre 2005. »*

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

## 16. PLAN TRIENNAL DE RECRUTEMENT 2006-2009

Voir le Document F, p. 1-26

Invités : Linda Schofield, directrice générale des relations universitaires  
Denis Boucher, responsable de la promotion et du recrutement

Monsieur Denis Boucher, en tenant compte du document *Plan triennal de recrutement 2006-2009* distribué aux membres du Conseil des gouverneurs préalablement, présente les faits saillants du document. Il souligne d'abord le contexte et l'analyse de la population actuelle inscrite à l'Université de Moncton, les possibilités de recrutement et les défis. Il décrit ensuite les différents marchés dans lesquels l'Université peut faire du recrutement soit le Nouveau-Brunswick, les provinces de l'Atlantique, les élèves des programmes d'immersion, le Québec, l'Ontario, l'Ouest canadien et l'international.

Les membres du Conseil des gouverneurs se sont montrés très intéressés au plan de recrutement et ont offert un certain nombre de suggestions. Il se sont aussi renseignés face aux démarches utilisées vis-à-vis les différents marchés.

**R : 19-CGV-051203**

Ronald LeBreton, appuyé par Raymond Chiasson, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le Plan triennal de recrutement 2006-2009. »*

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

## 17. RÉGIMES DE RETRAITE

Le recteur et vice-chancelier signale que l'Université a eu plusieurs rencontres avec les autorités gouvernementales en ce qui concerne l'état des régimes de retraite et particulièrement le déficit de solvabilité. La province envisage différentes solutions pour aider toutes les universités. Il faudra cependant que le règlement sur les régimes de pension soit modifié. Un document à cet effet a été préparé pour être soumis au Cabinet. Une décision est attendue avant le premier janvier 2006.

## 18. NOMINATIONS - POSTE DE GESTION

### 18.1 Bibliothécaire en chef

Les démarches ont été amorcées pour combler ce poste, mais il reste encore quelques étapes à franchir.

18.2 **Direction de l'École de kinésiologie et de récréologie**

**R : 20-CGV-051203**

Yvon Fontaine, appuyé par Daniel Bélanger, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte que l'École de kinésiologie et de récréologie soit mise sous la tutelle du doyen de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires jusqu'à ce que le poste de directeur ou directrice de l'École soit comblé. »*

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

18.3 **Doyen de la Faculté d'administration**

Ce poste n'avait pas été inclus dans l'avis de nomination. Le Conseil des gouverneurs accepte par consensus de déroger à l'article 9 de la Loi sur l'Université de Moncton afin de procéder à la nomination.

**R : 21-CGV-051203**

Yvon Fontaine, appuyé par Gaston Poitras, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la nomination de Gaston LeBlanc au poste de doyen de la Faculté d'administration pour un deuxième mandat de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2011. »*

Vote sur R21

Pour 19

Abstention 1

ADOPTÉE

19. **MODIFICATIONS À LA LOI SUR L'UNIVERSITÉ DE MONCTON**

Voir le Document G, p. 1-9

Le recteur et vice-chancelier rappelle que le Conseil des gouverneurs avait accepté le principe de la modification à l'article 7 de la Loi sur l'Université de Moncton. Le document présente le libellé de l'article. Les autres modifications touchent l'article 6 qui traite du Conseil des gouverneurs. Il s'agit de mettre à jour le titre du recteur, d'ajouter le rôle de la secrétaire générale ou du secrétaire général et de corriger certaines erreurs dans la version anglaise. Il y a aussi une modification à l'article 9 qui couvre tout l'article 8 alors qu'il devrait toucher 8(2) et 8(3) seulement.

La représentante des professeures et professeurs du Campus de Moncton dit comprendre que, en enlevant le paragraphe 8(1) de l'article 9, cela enlève des droits au Sénat académique.

Le recteur et vice-chancelier explique que le Conseil des gouverneurs n'a aucune responsabilité dans le paragraphe 8(1) et ne peut pas le toucher.

**R : 22-CGV-051203**

Jean-Guy Finn, appuyé par Simone Comeau-Geddry, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte les modifications apportées aux paragraphes 6(2), 6(3.1), 7(1) et 7(3) ainsi qu'à l'article 9 de la Loi sur l'Université de Moncton. »*

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

**20. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS**

Voir le Document H, p. 1-9

La secrétaire générale explique que les modifications proposées ne pourront entrer en vigueur que lorsque les modifications à la Loi seront acceptées et que celle-ci soit proclamée. Elle mentionne que les modifications aux articles 14 et 33 sont pour tenir compte des modifications proposées dans la Loi quant à la composition du Conseil des gouverneurs et du Sénat académique. Les modifications à l'article 36 tiennent compte des modalités d'élections des professeures et professeurs du Campus de Moncton au Sénat académique. Ce dernier s'est penché sur ces modifications et s'est dit d'accord.

**R : 23-CGV-051203**

Ronald LeBreton, appuyé par Raymond Chiasson, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte les modifications apportées aux articles 14, 33 et 36 des Statuts et règlements conditionnelles à la modification de la Loi sur l'Université de Moncton par le législateur et que ces modifications entrent en vigueur au moment où la Loi modifiée sera proclamée, le cas échéant. »*

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

**21. RAPPORTS ANNUELS : HARCÈLEMENT SEXUEL ET HARCÈLEMENT SEXISTE; ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines mentionne que la conseillère qui s'occupait des dossiers du harcèlement et de l'équité n'est plus à l'emploi de l'Université. Le dossier du harcèlement a été référé à une psychologue aux Services aux étudiantes et étudiants en attendant la nomination d'une nouvelle conseillère. Par contre, le dossier de l'équité a été transféré de façon permanente au Secteur des ressources humaines.

**21.1 Harcèlement sexuel et harcèlement sexiste**

Voir le Document I, p. 1-11

**R : 24-CGV-051203**

Camille Ferguson, appuyé par Gaston Poitras, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport annuel sur le harcèlement sexuel et le harcèlement sexiste pour l'année 2004-2005. »*

Vote sur R24

unanime

ADOPTÉE

**21.2 Équité en matière d'emploi**

Voir le Document J, p. 1-12

**R : 25-CGV-051203**

Paul D'Astous, appuyé par Pauline Banville-Pérusse, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport annuel d'équité en matière d'emploi pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2004 au 30 septembre 2005. »*

La représentante des professeures et professeurs du Campus de Moncton exprime une déception face au taux de réussite de 31 % qu'elle juge relativement bas compte tenu de la politique. Aussi, elle ajoute que le taux de réussite pour les femmes au niveau des chaires de recherche du Canada est très bas et que l'Association des femmes professeures du Canada a soumis un grief auprès du gouvernement fédéral par rapport à cette situation.





**24. RAPPORT ANNUEL****R : 29-CGV-051203**

Ronald LeBreton, appuyé par Kevin Roussel, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs reçoive le Rapport annuel 2004-2005 de l'Université de Moncton.* »

Vote sur R29

unanime

ADOPTÉE

**24.1 Bilan de la campagne Excellence**

Ce document est déposé à titre d'information.

**25. SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-051104**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche signale que les décisions du Sénat académique du 4 novembre ont fait l'objet soit du Rapport du recteur et vice-chancelier ou de l'ordre du jour de la présente réunion.

**26. AFFAIRES NOUVELLES****26.1 Sébastien Savage**

Un membre souligne le travail exceptionnel de l'Université dans sa façon de gérer l'incident du joueur de hockey Sébastien Savage. Il note que l'Université a bien réagi face à la situation et a su rallier la communauté autour du fonds de bourses Sébastien Savage.

Le recteur et vice-chancelier indique que la famille s'est dite très satisfaite de l'appui qu'elle a reçu de l'Université. Il souligne le travail de Linda Schofield et son équipe dans ce dossier et les remercie.

**26.2 Remerciements**

Le président souligne que la secrétaire générale participe à sa dernière réunion. Il mentionne qu'elle a mis tout son coeur dans son travail depuis qu'elle occupe ce poste. Il la remercie au nom du Conseil des gouverneurs et lui souhaite une bonne retraite.

La secrétaire générale remercie le président ainsi que le recteur et vice-chancelier pour les éloges à son égard. Elle mentionne avoir été privilégiée d'avoir pu travailler pendant 28 ans à l'Université de Moncton, l'une des institutions les plus importantes de l'Acadie. Au cours de sa carrière, elle a reçu l'appui d'un grand nombre de personnes. Depuis qu'elle occupe cette fonction, elle est entourée d'une équipe formidable, son patron, la secrétaire de direction ainsi que les membres de l'Équipe de direction et les remercie. Elle remercie aussi les membres du Conseil des gouverneurs et son président pour l'appui soutenu et leur appréciation face aux projets de l'Université. Elle conservera un bon souvenir de ces années de travail et elle continuera d'appuyer l'Université dans ses projets.

**27. PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion du Conseil des gouverneurs aura lieu le samedi 22 avril 2006 à Moncton.

**28. CLÔTURE**

La séance est levée à 12 h 55.

Contresigné le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Jeannot Castonguay, président

\_\_\_\_\_  
Colette Landry Martin, secrétaire générale